

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget principal, pour l'exercice 2019.

### En section de fonctionnement.

Hors éléments de reprise des budgets annexes transférés, le résultat de l'exercice présente un excédent de 5 839 095,09 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (8 984 156,92 €), le résultat de clôture présente un excédent de 14 823 252,01 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
63 235 886,92	69 074 982,01	5 839 095,09	<b>Résultat de l'exercice</b>
	8 984 156,92	8 984 156,92	Reprise du résultat reporté
63 235 886,92	78 059 138,93	14 823 252,01	<b>Résultat de clôture</b>

Compte tenu du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en application de la loi NOTRÉ n° 2015- 991 du 7 août 2015, se rajoutent à ces montants, les résultats des budgets annexes transférés (services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) :

FONCTIONNEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		EAU	Assai- nissement	SPANC	
Résultat de l'exercice	5 839 095,09	179 240,20	- 40 346,65	-	5 977 988,64
Résultat antérieur reporté	8 984 156,92	6 594 673,09	8 906 774,29	8 258,78	24 493 863,08
<b>Résultat de clôture</b>	<b>14 823 252,01</b>	<b>6 773 913,29</b>	<b>8 866 427,64</b>	<b>8 258,78</b>	<b>30 471 851,72</b>

L'excédent globalisé avant affectation atteint ainsi un montant de 30 471 851,72 €.

### En section d'investissement.

- Concernant les opérations en Autorisation de Programme / Crédits de paiement (AP/CP), les réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Opération	Montant de l'AP en €	Réalisation 2019 en €	Réalisations cumulées en €
SDIS	4 900 000,00	43 696,59	4 319 323,11
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000,00	22 722,58	868 941,97
Programme écoles	11 400 000,00	1 502 244,78	9 537 450,39
Programme ANRU	15 300 000,00	631 926,68	13 763 436,01
PNRU 2 - Phase opérationnelle	45 000 000,00	9 274,00	9 274,00

- Hors éléments de reprise des budgets annexes transférés, le résultat de l'exercice présente un besoin de financement de 1 145 518,49 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (- 4 295 909,01 €) et des restes à réaliser (-6 016 932,20 €), le besoin de financement est ramené à 11 458 359,70 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
18 938 469,46	17 792 950,97	- 1 145 518,49	Résultat de l'exercice
4 295 909,01		- 4 295 909,01	Reprise du résultat reporté
23 234 378,47	17 792 950,97	- 5 441 427,50	Résultat intermédiaire
12 649 704,45	6 632 772,25	- 6 016 932,20	Restes à réaliser
35 884 082,92	24 425 723,22	- 11 458 359,70	Résultat définitif : <i>besoin de financement</i>

- A ces montants se rajoutent les résultats des budgets annexes transférés (services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) :

INVESTISSEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		EAU	Assai- nissement	SPANC	
Résultat de l'exercice	- 1 145 518,49	- 947 541,04	- 40 663,70	-	- 2 133 723,23
Reprise du résultat reporté	- 4 295 909,01	311 948,55	960 938,06	-	- 3 023 022,40
<b>Résultat d'investissement (1)</b>	<b>- 5 441 427,50</b>	<b>- 635 592,49</b>	<b>920 274,36</b>	-	<b>- 5 156 745,63</b>
Restes à réaliser en dépenses	-12 649 704,45	-	-	-	-12 649 704,45
Restes à réaliser en recettes	6 632 772,25	-	-	-	6 632 772,25
<b>Résultat définitif : Besoin de financement (-) Excédent (+)</b>	<b>- 11 458 359,70</b>	<b>- 635 592,49</b>	<b>920 274,36</b>	-	<b>-11 173 677,83</b>

Le besoin de financement global atteint ainsi un montant de 11 173 677,83 €.

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement de chaque budget :

FONCTIONNEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		Eau	Assai- nissement	SPANC	
Investissement <i>Besoin de financement (-) Excédent (+)</i>	- 11 458 359,70	-635 592,49	920 274,36	-	-11 173 677,83
Fonctionnement Résultat de clôture	14 823 252,01	6 773 913,29	8 866 427,64	8 258,78	30 471 851,72
Affectation - Couverture du besoin de financement	<b>11 458 359,70</b>	<b>635 592,49</b>	-	-	<b>12 093 952,19</b>
Résultat après affectation	<b>3 364 892,31</b>	<b>6 138 320,80</b>	<b>8 866 427,64</b>	<b>8 258,78</b>	<b>18 377 899,53</b>

Le montant affecté à la section d'investissement se chiffre ainsi à 12 093 952,19 €.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal et en particulier d'acter les réalisations des opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements) ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :
  - o en fonctionnement :
    - résultat de l'exercice : excédent de 5 977 988,64 €,
    - résultat de clôture : excédent de 30 471 851,72 € ;
  - o en investissement :
    - résultat de l'exercice : besoin de financement de 2 133 723,23 €,
    - résultat de clôture : besoin de financement de 11 173 677,83 € ;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :
  - dépenses : 12 649 704,45 €,
  - recettes : 6 632 772,25 € ;
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 30 471 851,72 € de la manière suivante :
  - 12 093 952,19 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2020 ;
  - 18 377 899,53 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2020.
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

---

Affaire suivie par la Direction des Finances

# **COMMUNE DE LE PORT**

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

-----

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>I – PRESENTATION PAR NATURE.....</b>	<b>10</b>
I A – Taux de réalisation .....	11
I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres .....	12
<i>La section de fonctionnement.....</i>	<i>12</i>
<i>La section d'investissement.....</i>	<i>14</i>
<b>II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>16</b>
Evolution générale – Présentation par chapitre.....	17
Charges à caractère général (chapitre 011) .....	18
Charges de personnel (chapitre 012).....	20
Autres charges de gestion courante (chapitre 65) .....	22
Dotations aux provisions (chapitre 68).....	23
<b>III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>24</b>
Evolution générale – Présentation par chapitre.....	25
Atténuations de charges (chapitre 013).....	25
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	26
Impôts et taxes (chapitre 73).....	27
Dotations et participations (chapitre 74).....	28
Autres produits de gestion courante (chapitre 75) .....	28
Produits financiers (chapitre 76).....	28
Produits exceptionnels (chapitre 77).....	29
<b>IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT.....</b>	<b>31</b>
Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 et 27).....	32
Les opérations en AP / CP.....	33
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	33
<b>V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN INVESTISSEMENT.....</b>	<b>34</b>
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) .....	35
Subventions d'investissement (chapitre 13).....	36
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	36
Subventions d'équipement versées (chapitre 204).....	36
Immobilisations en cours (chapitre 23).....	36
<b>VI – ECRITURES D'ORDRE .....</b>	<b>37</b>
<b>VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE .....</b>	<b>38</b>
En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement).....	39
En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) .....	39
<b>VIII – LES RESULTATS DE GESTION .....</b>	<b>40</b>
En section d'investissement .....	41
En section de fonctionnement.....	41
L'impact des produits de cessions.....	41
<b>IX – L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>43</b>
<b>X – BALANCE CONSOLIDEE DES BUDGETS.....</b>	<b>46</b>

<b>XI - SITUATION GENERALE .....</b>	<b>48</b>
Les ratios .....	49
Conclusion.....	52
<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
ANNEXE 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2019.....	54
ANNEXE 2 - Etat des subventions aux associations et aux établissements publics.....	58
ANNEXE 3 – Détails des locations immobilières .....	60
ANNEXE 4 – Détails des cessions foncières.....	60
ANNEXE 5 – Détail des opérations d'équipement.....	61

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720\_24-DE

# INTRODUCTION

## Introduction

Le compte administratif est le bilan comptable de l'exécution du budget arrêté au 31 décembre de chaque année. Il permet de *dégager un résultat et des restes à réaliser*. Son adoption par le Conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19 et de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Gouvernement, ce dernier a légiféré par ordonnance afin de repousser exceptionnellement la date limite d'adoption du compte administratif de l'exercice 2019 au 31 juillet 2020.

-----

■ Le document comptable qui constitue le compte administratif est quasiment identique au budget lui-même tant *dans sa forme que dans son contenu*. Il est réglementé par la nomenclature comptable et budgétaire M14 qui s'impose aux communes.

Comme le budget, le compte administratif comporte deux parties :

- 1) **la section de fonctionnement** qui retrace l'exécution budgétaire des opérations de gestion courante, tant en recettes (suivi de la fiscalité, des produits domaniaux, des dotations diverses, etc.) qu'en dépenses (rémunération du personnel, achats courants d'eau, d'électricité, de téléphone, de produits d'entretien et alimentaires, maintenances diverses, assurances, etc.) ;
- 2) **la section d'investissement** qui retrace les opérations affectant le patrimoine de la Ville : travaux, constructions, acquisition de matériels et mobiliers, encaissements et remboursements d'emprunts, subventions d'équipement, etc.

Les opérations sont comptabilisées dans des *chapitres* et *articles* budgétaires (par exemple : chapitre 011 « Dépenses à caractère général » - article 60612 « Electricité » / chapitre 70 « Vente de produits, prestations » - article 70311 « Concessions de cimetières »).

En recettes, les montants enregistrés correspondent aux *titres de recette* émis. Ces derniers constituent des ordres de recouvrement qui permettent au Comptable public, d'encaisser ce qui est dû à la Ville. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui ne sont qu'indicatives*.

En dépenses, il s'agit des *mandats*, ordres de paiement donnés au même Comptable public, pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs et prestataires divers. Les montants des mandats aux chapitres ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui sont limitatives*.

Cette présentation est doublée par une présentation fonctionnelle qui permet ainsi d'appréhender la politique municipale dans différents domaines : scolaire, sportif, culturel, aménagement urbain, etc.

Comme le budget, le compte administratif comporte des annexes, notamment l'état de la dette, l'état des immobilisations, l'état des provisions constituées, l'état des concours aux associations.

L'ensemble du document budgétaire est consultable sur demande auprès de la Direction Financière.

■ Le compte administratif, bilan des opérations budgétaires arrêtées au 31 décembre, fait apparaître une série de résultats obtenus par différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses constatées au niveau de chaque section.

A partir du résultat brut de la section d'investissement, la prise en compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs et des restes à réaliser permet de connaître *le besoin de financement* de l'investissement.

Le résultat de fonctionnement est calculé en quatre étapes : *un résultat des opérations de gestion courante, un résultat des opérations financières, un résultat des opérations exceptionnelles* et enfin, *le résultat global*. Une fois pris en compte l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat est, en principe, toujours excédentaire car il doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

■ Le compte administratif permet également de connaître le niveau d'exécution du budget en comparant les prévisions initiales aux opérations comptabilisées.

Si en fonctionnement d'une façon générale, le compte administratif met en évidence un taux de réalisation de plus de 90 % tant en recettes qu'en dépenses, il n'en est pas de même en investissement dont l'exécution est soumise à de lourdes contraintes administratives et financières.

Le taux de réalisation en investissement est corrigé par *les restes à réaliser* susceptibles d'être comptabilisés. Ces restes à réaliser correspondent en recettes, à des subventions attendues non versées ou à des emprunts non encaissés et en dépenses, à des travaux ou acquisitions engagés, voire même réalisés, mais non encore mandatés pour différentes raisons (factures non parvenues, erronées ou en cours de vérification, absence ou insuffisance de pièces justificatives, ...). Les restes à réaliser en investissement, dont un état est joint en annexe au compte administratif, participent ainsi au résultat du compte administratif.

En fonctionnement, il n'y a pas à proprement parler de restes à réaliser. En dépenses, les *charges rattachées* à l'exercice correspondent à des prestations de service ou commandes réalisées mais dont les factures ne sont pas encore parvenues en mairie au 31 décembre. De même, les *produits rattachés* à l'exercice correspondent à des créances dues par divers débiteurs mais pour lesquelles les titres ne peuvent encore être émis.

Les restes à réaliser en investissement ainsi que les résultats du compte administratif sont repris au budget de l'année suivante, en général, lors du vote du budget supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720\_24-DE

## **I – PRESENTATION PAR NATURE**

## I - Présentation par nature

### I A – Taux de réalisation

Les réalisations du compte administratif 2019 de la Ville sont présentées ci-après<sup>1</sup>. Elles comprennent les restes à réaliser en section d'investissement :

- au niveau des opérations réelles :

SECTION	DEPENSES en €			RECETTES en €		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	60 038 984	58 350 437	97,2 %	64 956 395	68 936 006	106,1 %
Investissement	36 663 875	31 443 674	85,8 %	24 026 941	19 534 749	81,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>96 702 858</b>	<b>89 794 111</b>	<b>92,9 %</b>	<b>88 983 336</b>	<b>88 470 755</b>	<b>99,4 %</b>

- au niveau des opérations d'ordre :

SECTION	DEPENSES en €			RECETTES en €		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	5 027 411	4 885 450	97,2%	140 000	138 976	99,3%
Investissement	460 000	144 500	31,4%	5 347 411	4 890 974	91,5%
<b>TOTAL</b>	<b>5 487 411</b>	<b>5 029 950</b>	<b>91,7%</b>	<b>5 487 411</b>	<b>5 029 950</b>	<b>91,7%</b>

- au niveau des sections (\*) :

SECTION	DEPENSES en €			RECETTES en €		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	65 066 395	63 235 887	97,2%	74 080 552	78 059 139	105,4%
Investissement	41 419 784	35 884 083	86,6%	29 374 352	24 425 723	83,2%
<b>TOTAL</b>	<b>106 486 179</b>	<b>99 119 970</b>	<b>93,1%</b>	<b>103 454 904</b>	<b>102 484 862</b>	<b>99,1%</b>

(\*) : il s'agit des opérations de l'exercice ; les montants ne comprennent donc pas les chapitres sans réalisation.

<sup>1</sup> : Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

## I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres

### ☒ La section de fonctionnement

DEPENSES en €					
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Dont rattachements	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	9 854 125	9 259 438	1 530 528	94%
012	Rémunération du personnel	34 571 319	34 516 152	-	99,8%
65	Autres charges de gestion courante	12 157 996	12 042 922	486 338	99%
<b>Total Gestion des services</b>		<b>56 583 439</b>	<b>55 818 512</b>	<b>2 016 865</b>	<b>98,6 %</b>
66	Charges financières	1 600 000	1 159 763	-	72%
67	Autres charges Exceptionnelles	782 745	311 822	-	
68	Dotations aux provisions	1 072 800	1 060 340	-	40%
<b>Total Opérations réelles</b>		<b>60 038 984</b>	<b>58 350 437</b>	<b>2 016 865</b>	<b>97 %</b>
042	Transferts entre sections <sup>2</sup>	5 027 411	4 885 450	-	97%
<b>Total Opérations d'ordre</b>		<b>5 027 411</b>	<b>4 885 450</b>	<b>-</b>	<b>97 %</b>
<i>Total Dépenses de l'exercice</i>		<b>65 066 395</b>	<b>63 235 887</b>	<b>2 016 865</b>	<b>97%</b>

022	Dépenses imprévues	30 000
023	Virement à la section d'investissement	8 984 157
<b>Total Opérations sans réalisation</b>		<b>9 014 157</b>

<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>74 080 552</b>
---	-------------------

<sup>2</sup> Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

<b>RECETTES en €</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Dont rattachements</b>	<b>Taux de réalisat<sup>o</sup></b>
13	Atténuations de charges	190 000	140 405	-	74%
70	Ventes de produits, prestations	1 725 635	1 192 500	779 145	69%
73	Impôts et taxes	49 080 408	49 841 742	141 023	102%
74	Dotations, subventions et participations	9 143 342	9 012 625	132 270	99%
75	Autres produits de gestion courante	1 380 209	1 483 917	208 974	108%
<b>Total Gestion des services</b>		<b>61 519 594</b>	<b>61 671 189</b>	<b>1 261 412</b>	<b>100,2 %</b>
76	Produits financiers	54 225	55 586	-	103%
775/7788	Produits de cessions	1 927 411	5 755 486	-	299%
77	Autres produits exceptionnels	1 455 165	1 453 746	15 288	99,9%
<b>Total Opérations réelles</b>		<b>64 956 395</b>	<b>68 936 006</b>	<b>1 276 700</b>	<b>106,1 %</b>
042	Transferts entre sections <sup>3</sup>	140 000	138 976		99%
<b>Total Opérations d'ordre</b>		<b>140 000</b>	<b>138 976</b>	<b>-</b>	<b>99,3 %</b>
<i>Total Recettes de l'exercice</i>		<b>65 096 395</b>	<b>69 074 982</b>	<b>1 276 700</b>	<b>106%</b>
002	Excédent antérieur reporté	8 984 157	8 984 157	-	100%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>74 080 552</b>	<b>78 059 139</b>	<b>1 276 700</b>	<b>105%</b>

<sup>3</sup> Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

**☒ La section d'investissement.**

- Dépenses

Chap.	DEPENSES en €	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Total réalisations	Taux de réalisa°
204	Subventions d'équipement versées	2 953 009	957 552	1 147 048	2 104 599	71,3 %
20	Immobilisations incorporelles	3 340 798	827 336	1 302 096	2 129 432	63,7 %
21	Immobilisations corporelles	16 611 076	9 515 280	5 951 988	15 467 268	93,1 %
23	Immobilisations en cours	8 267 555	2 089 738	4 205 586	6 295 324	76,1 %
27	Autres immobilisations financières	10 000	2 500	-	2 500	25 %
<b>Sous-total Dépenses d'équipement</b>		<b>31 182 438</b>	<b>13 392 407</b>	<b>12 606 718</b>	<b>25 999 124</b>	<b>83,4 %</b>
13	Subventions d'investissement	43 937	-	42 987	42 987	97,8 %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 437 500	5 401 563	-	5 401 563	99,3 %
<b>Total Opérations réelles</b>		<b>36 663 875</b>	<b>18 793 969</b>	<b>12 649 704</b>	<b>31 443 674</b>	<b>85,8 %</b>
040	Transferts entre sections <sup>4</sup>	140 000	138 976	-	138 976	99,3 %
041	Opérations patrimoniales	320 000	5 524	-	5 524	1,7 %
<b>Total Opérations d'ordre</b>		<b>460 000</b>	<b>144 500</b>	<b>-</b>	<b>144 500</b>	<b>31,4 %</b>
<b>Total Dépenses de l'exercice</b>		<b>37 123 875</b>	<b>18 938 469</b>	<b>12 649 704</b>	<b>31 588 174</b>	<b>85,09%</b>
001	Déficit antérieur reporté	4 295 909	4 295 909	-	4 295 909	100 %
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>41 419 784</b>	<b>23 234 378</b>	<b>12 649 704</b>	<b>35 884 083</b>	<b>86,6 %</b>

<sup>4</sup> Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

- Recettes

Chap.	RECETTES en €	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Total réalisations	Taux de réalisa°
10	Dotations, fonds divers	7 990 416	7 986 639	-	7 986 639	100 %
13	Subventions d'investissement	10 599 025	3 273 838	6 632 772	9 906 610	93,5 %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 437 500	1 637 500	-	1 637 500	30,1 %
204	Subventions d'équipement versées	-	4 000	-	4 000	-
<b>Total Opérations réelles</b>		<b>24 026 941</b>	<b>12 901 977</b>	<b>6 632 772</b>	<b>19 534 749</b>	<b>81,3 %</b>
040	Transferts entre sections <sup>5</sup>	5 027 411	4 885 450	-	4 885 450	97,2 %
041	Opérations patrimoniales	320 000	5 524	-	5 524	1,7 %
<b>Total Opérations d'ordre</b>		<b>5 347 411</b>	<b>4 890 974</b>	<b>-</b>	<b>4 890 974</b>	<b>91,5 %</b>
<b>Total Recettes de l'exercice</b>		<b>29 374 352</b>	<b>17 792 951</b>	<b>6 632 772</b>	<b>24 425 723</b>	<b>83,2 %</b>

021	Virement de la section de fonctionnement	8 984 157
024	Produits de cessions	3 061 274
<b>Total Chapitres sans réalisation</b>		<b>12 045 431</b>

<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>41 419 784</b>
--	-------------------

<sup>5</sup> Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

## **II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

## II - Présentation et évolution des principales dépenses de fonctionnement

### **■ Evolution générale – Présentation par chapitre**

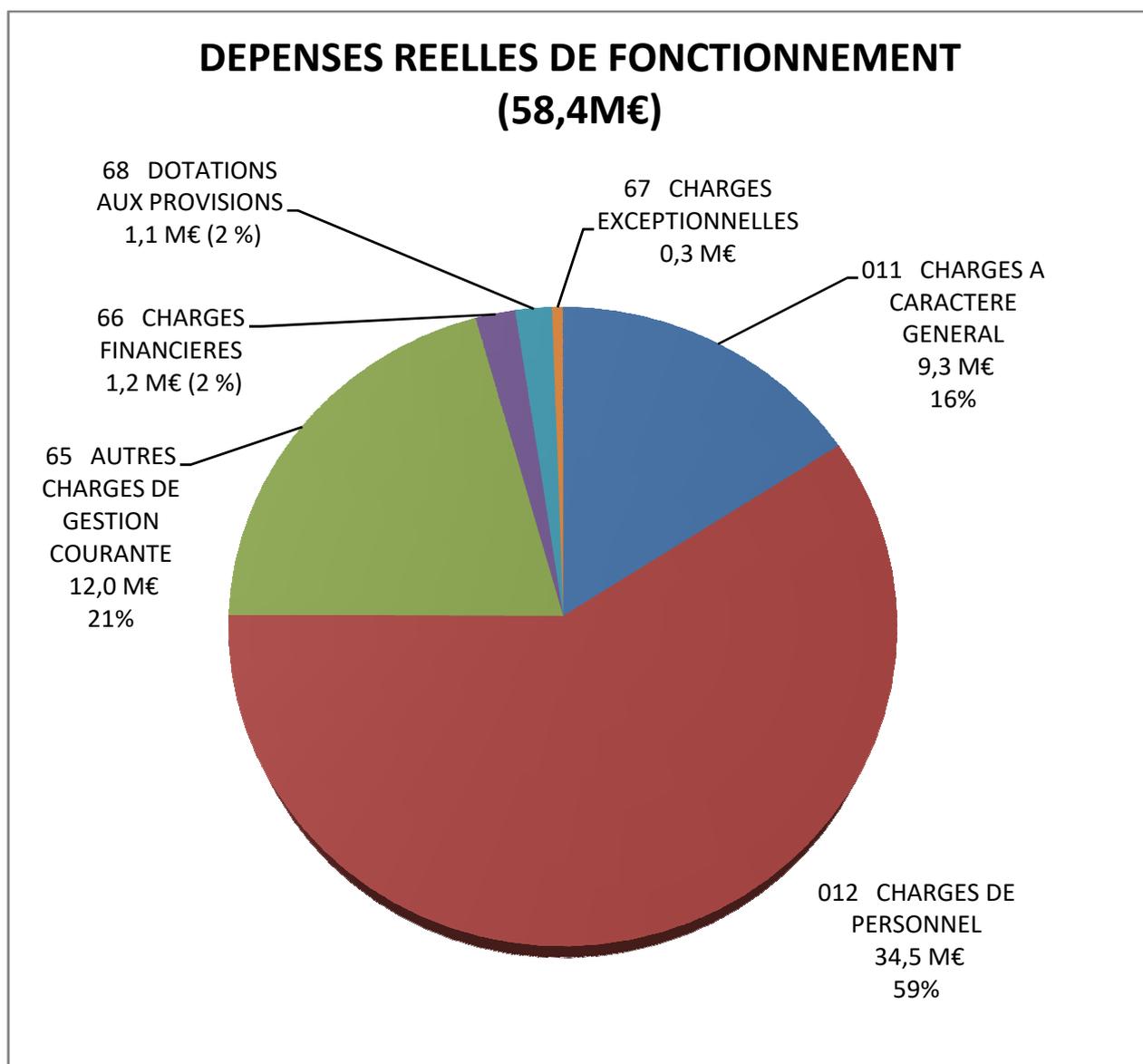
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 58,4 M€. Elles se décomposent comme suit :

#### **Structure**

Chapitre	Libellé	CA 2018		CA 2019	
		Montant	%	Montant	%
012	Charges de personnel	33 562 382	60 %	34 516 152	59 %
65	Autres charges de gestion courante	11 316 071	20 %	12 042 922	21 %
011	Charges à caractère général	8 885 943	16 %	9 259 438	16 %
66	Charges financières	1 362 432	2,4 %	1 159 763	2,0 %
67	Charges exceptionnelles	783 006	1,4 %	311 822	0,5 %
68	Dotations aux provisions	372 276	0,7 %	1 060 340	1,8 %
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>56 282 111</b>	<b>100 %</b>	<b>58 350 437</b>	<b>100 %</b>

#### **Evolution**

Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution en %	Evolution en €
012	Charges de personnel	33 562 382	34 516 152	2,8 %	953 770
65	Autres charges de gestion courante	11 316 071	12 042 922	6,4 %	726 851
011	Charges à caractère général	8 885 943	9 259 438	4,2 %	373 495
66	Charges financières	1 362 432	1 159 763	- 14,9 %	- 202 669
67	Charges exceptionnelles	783 006	311 822	- 60,2 %	- 471 184
68	Dotations aux provisions	372 276	1 060 340	184,8 %	688 064
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>56 282 111</b>	<b>58 350 437</b>	<b>3,7 %</b>	<b>2 068 326</b>



**■ Charges à caractère général (chapitre 011)**

Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
011	Charges à caractère général	8 885 943	9 259 438	4,2 %	373 495

Le montant moyen sur la période 2014-2019 est de 9,1 M€.

Le détail par nature comptable est le suivant :

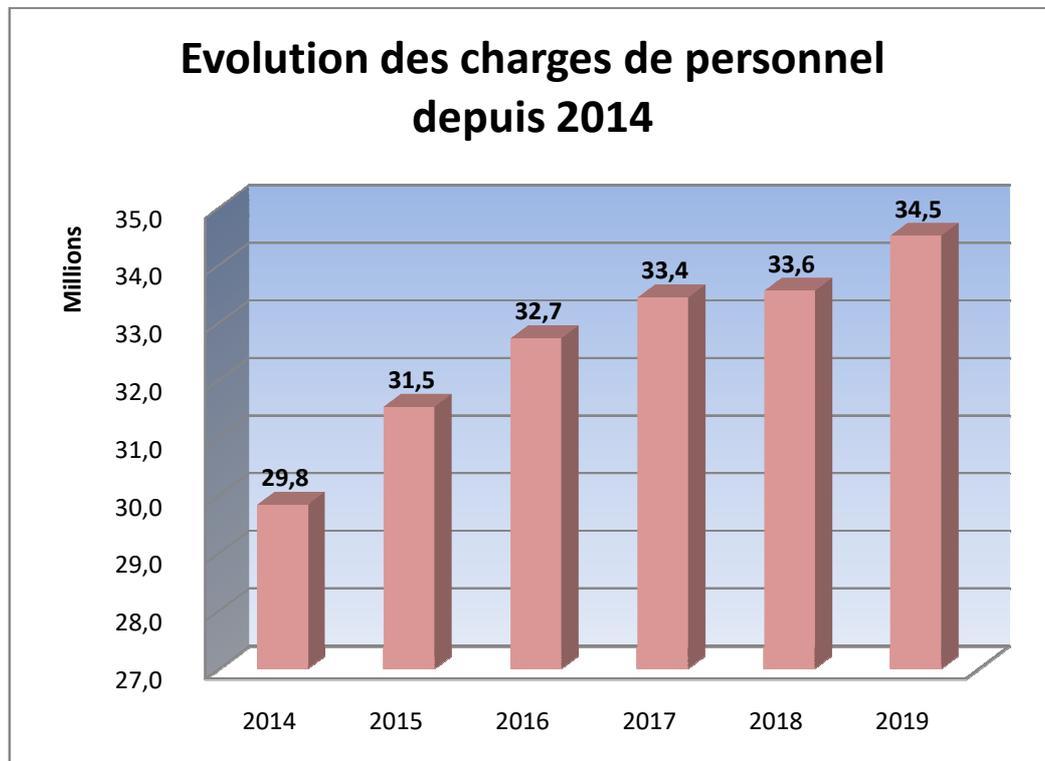
Nature	Objet	2018	2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
605	Matériels, équipements, travaux intégrés aux ouvrages	58 540	4 756	- 91,9 %	- 53 783
60611	Eau	2 074 841	1 703 844	-17,9 %	- 370 997
60612	Electricité	884 787	1 137 505	28,6 %	252 717
60621	Combustibles	8 893	8 838	- 0,6 %	- 55
60622	Carburant	163 488	166 532	1,9 %	3 045
60623	Alimentation	997 031	1 130 225	13,4 %	133 193
60624	Produits de traitement	12 077	2 519	- 79,1 %	- 9 559
60631	Fournitures d'entretien	122 510	138 127	12,7 %	15 617
60632	Petit équipement	140 512	221 345	57,5 %	80 832
60633	Fournitures de voiries	18 905	9 675	- 48,8 %	- 9 230
60636	Vêtements de travail	109 202	95 056	- 13,0 %	- 14 145
6064	Fournitures administratives	53 586	52 011	- 2,9 %	- 1 574
6065	Fournitures fonds Médiathèque	62 876	35 850	- 43,0 %	- 27 026
6067	Fournitures scolaires	13 198	2 874	- 78,2 %	- 10 324
60628 / 6068	Autres matières et fournitures	42 556	41 978	- 1,4 %	- 578
6132 / 6135	Locations mobilières / immobilières	424 518	673 495	58,6 %	248 978
61521	Entretien et réparations - Terrains	221 734	307 844	38,8 %	86 110
61522	Entretien et réparations - Bâtiments	39 954	33 752	- 15,5 %	- 6 202
61523	Entretien et réparations - Voiries, réseaux	28 613	58 210	103,4 %	29 597
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	100 013	99 927	- 0,1 %	- 86
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	175 885	166 238	- 5,5 %	- 9 647
6156	Maintenance	379 970	423 615	11,5 %	43 645
616	Assurances	563 977	334 793	- 40,6 %	- 229 184
617	Etudes	4 744	30 143	535,4 %	25 399
6182	Documentation	23 443	17 028	- 27,4 %	- 6 415
6184	Formation	32 943	39 693	20,5 %	6 751
6185	Colloques / séminaires	37 623	18 566	- 50,7 %	- 19 056
6225	Indemnités comptable public	9 103	5 456	- 40,1 %	- 3 648
6226	Honoraires	172 221	111 286	- 35,4 %	- 60 934
6227	Frais de contentieux	14 968	21 398	43,0 %	6 430
6231	Insertions	82 146	54 395	- 33,8 %	- 27 751
6232	Fêtes et cérémonies	27 182	13 498	- 50,3 %	- 13 684
6236	Imprimés, catalogues	131 447	108 950	- 17,1 %	- 22 497
625	Réceptions, missions et déplacements	131 460	150 096	14,2 %	18 636
6261	Affranchissement	40 538	38 035	- 6,2 %	- 2 503
6262	Télécommunications	201 728	186 478	- 7,6 %	- 15 251
6281	Concours divers (cotisations...)	43 595	54 730	25,5 %	11 136
(*)	Autres services externes	570 436	891 717	56,3 %	321 281
635	Impôts et taxes	664 702	668 957	0,6 %	4 255
	<b>TOTAL</b>	<b>8 885 943</b>	<b>9 259 438</b>	<b>4,2 %</b>	<b>373 495</b>

(\*) : 611 6168 6188 6228 6238 6241 6248 627 6282/83/84/88

**■ Charges de personnel (chapitre 012)**

Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
012	Rémunération du personnel	33 562 382	34 516 152	2,8 %	953 770

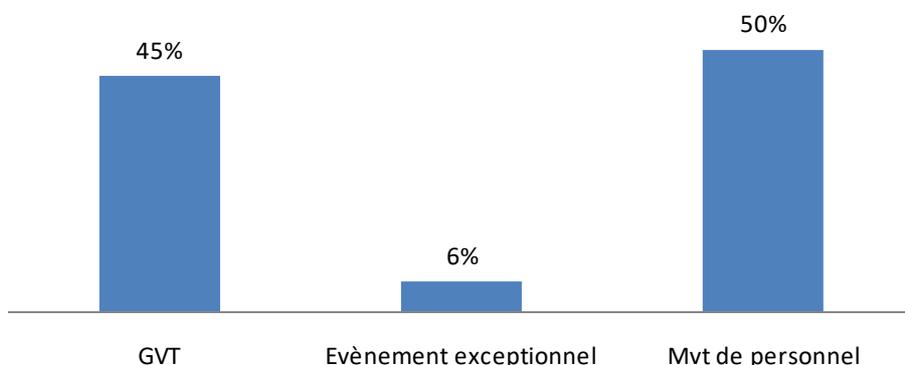
Les charges de personnel augmentent globalement de 1 M€ (soit 2,8 %). L'évolution sur la période 2014-2019 est la suivante :



L'évolution de la masse salariale entre 2018 et 2019 résulte d'une part de l'évolution mécanique des dépenses de personnel (Glissement Vieillesse Technicité, soit 45%) et des mouvements de personnels (50%). L'année 2019 a en effet porté budgétairement les remplacements des postes d'encadrement devenus vacants en 2018 (Directeur de la cohésion économique et sociale, Directeur de l'environnement, etc.).

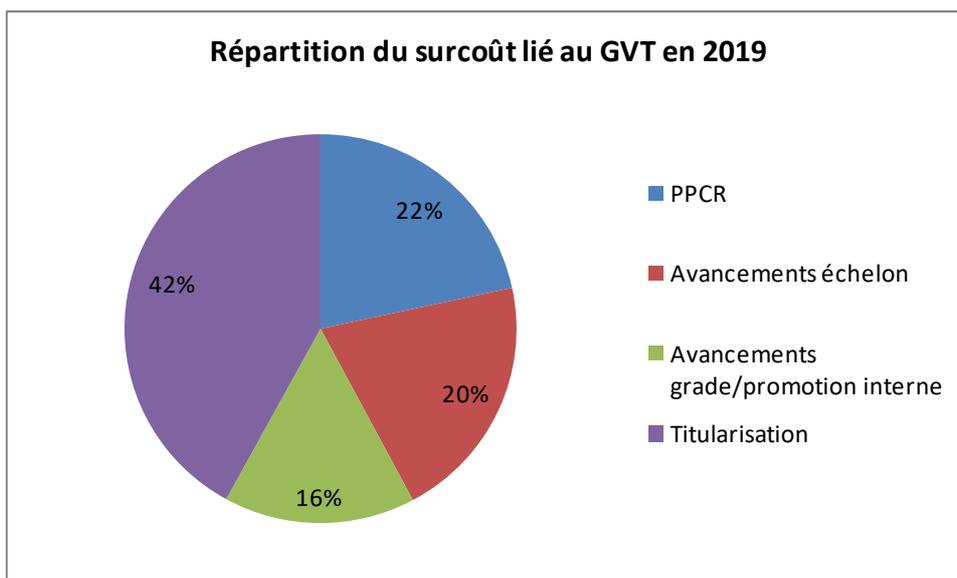
Il est également à noter que l'année 2019 a été marquée par le paiement des heures d'intervention des agents mobilisés au titre des élections européennes et de ceux intervenus lors de la crise des « gilets jaunes ».

## Répartition du surcoût de la masse salariale entre 2018/2019



### Focus sur le GVT

#### Répartition du surcoût lié au GVT en 2019



L'année 2019 reste marquée par une reprise de l'application du PPCR (Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations) suspendu en 2018 mais qui s'applique pleinement en 2019.

Le poids des titularisations (mesure volontaire inscrite dans le PAQT RH) se maintient à 42%.

L'état des effectifs est fourni est annexe 1.

### **■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Le détail du chapitre 65 est présenté ci après par nature :

<b>Opération</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution (en %)</b>	<b>Evolution (en €)</b>
Subventions aux associations	4 752 291	4 836 451	1,8 %	84 160
Subventions aux établissements publics	215 750	249 458	15,6 %	33 708
Subvention au CCAS	3 800 000	4 200 000	10,5 %	400 000
Contribution au SDIS	1 975 766	2 001 451	1,3 %	25 685
Maire et adjoints : indemnités, frais de missions et de formation	319 519	295 404	- 7,5 %	- 24 116
Subvention à la Caisse des Ecoles	250 000	255 000	2,0 %	5 000
Admissions en non-valeur	0	199 802	-	199 802
Divers	2 745	5 357	95,1 %	2 612
<b>Total</b>	<b>11 316 071</b>	<b>12 042 922</b>	<b>6,4 %</b>	<b>726 851</b>

L'essentiel des dépenses de ce chapitre concerne les subventions aux associations et aux établissements publics (collèges, lycées et écoles d'enseignement supérieur d'art et d'architecture), la participation au CCAS et la contribution au SDIS.

L'évolution de la participation au CCAS est liée à l'intégration des actions prévues dans le cadre du Plan de Solidarité Territorial signé avec le Département.

La liste des attributions aux associations et autres organismes effectuées en 2019 est jointe en annexe 2.

### **■ Charges financières (chapitre 66)**

<b>Libellé</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Evolution (en %)</b>	<b>Evolution (en €)</b>
Frais financiers	1 362 432	1 159 763	- 14,9 %	- 202 669

Les intérêts de la dette ont diminué de 202 669 € entre 2018 et 2019 après avoir baissé de 118 534 € et de 76 487 € sur les exercices précédents. Ceci résulte principalement :

- de la diminution de l'encours de dette,
- des taux d'intérêts variables bas.

**■ Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges exceptionnelles	783 006	311 822	- 60,2 %	- 471 184

Ce montant se décompose comme suit :

Remboursements de trop-perçus (loyers, restauration scolaire, TLPE, etc.)	24 224
Bourses au mérite / gala des sportifs	70 530
Indemnités - résiliations et protocoles	176 500
Réception des diplômés portoïis	4 708
Assurances - paiements sur sinistres	3 829
Intérêts moratoires et pénalités de marchés	6 101
Divers	25 930
	311 822

Sur ce montant, les indemnités liées aux résiliations et aux protocoles portent sur 2 dossiers :

- la résiliation anticipée du contrat de bail à ferme AY57 : 88 000 € ; (délibération 2019-045),
- l'indemnité d'expropriation sur la parcelle AL 1457 : 88 500 € (délibération 2019-030).

Les charges diverses concernent principalement les écritures de cession de LTS et les annulations de rattachement.

**■ Dotation aux provisions (chapitre 68)**

Les provisions 2019 concernent 3 dossiers :

- La provision au titre du risque de non recouvrement de l'indemnité attendue sur la cession du bail à construction entre Res Développement et la Société Réunionnaise de Transport Incana (SRTI) : 0,6 M€ ; ce montant est neutre budgétairement puisqu'il se retrouve en dépenses (chapitre 68) et en recettes, au chapitre 77 (délibération n°2019-129) ;
- La provision sur l'apport en compte courant effectué à la SEM GEM PORT (DCM n°2019-034) : 0,4 M€ ;
- La provision sur les loyers de la SEM GEM PORT (DCM n°2019-147) pour 2019, au titre de l'occupation de la Halle des manifestations: 0,1 M€ ;

### **III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### III - Présentation et évolution des principales recettes de fonctionnement

#### **■ Evolution générale – Présentation par chapitre**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre / nature	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution	
				en %	en €
013	Atténuations de charges	191 248	140 405	- 26,6 %	- 50 843
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 807 506	1 192 500	-34,0 %	- 615 006
73	Impôts, taxes, TCO, marchés, camions bars	48 259 111	49 841 742	3,3 %	1 582 631
74	Dotations, subventions, compensations fiscales	8 853 941	9 012 625	1,8 %	158 684
75	Revenus des immeubles	1 323 174	1 483 917	12,1 %	160 742
76	Produits financiers	56 001	55 586	- 0,7 %	- 415
775 / 7788	Produits de cessions	5 249 402	5 755 486	9,6 %	506 083
77	Autres produits exceptionnels	321 418	1 453 746	352,3 %	1 132 327
<i>Total Recettes Réelles</i>		66 061 802	68 936 006	4,4%	2 874 204
<i>Total Recettes Réelles hors produits de cessions</i>		60 812 400	63 180 520	3,9%	2 368 121
<i>Total Recettes Réelles hors produits exceptionnels</i>		60 490 981	61 726 775	2,0%	1 235 793

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4,4 % entre 2018 et 2019.

Les produits de cession étant retraités et basculés en recettes d'investissement et les autres produits exceptionnels impactant de façon significative l'exercice 2019, il est plus significatif d'observer les recettes réelles de fonctionnement sans ces éléments.

Ainsi, ces éléments mis à part, l'évolution des recettes est de + 2 % entre 2018 et 2019, soit d'environ + 1,2 M€.

#### **■ Atténuations de charges (chapitre 013)**

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend essentiellement les indemnités journalières issues de la gestion de la masse salariale et versées par les différents organismes, tels que la SLI, la CGSS et ASSURCO.

Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Remboursements sur rémunérations du personnel	191 248	140 405	- 26,6 %	- 50 843

**■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

Recettes	2018	2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Restauration scolaire	790 452	577 422	- 27 %	- 213 029
Frais de gestion de la Caisse des Ecoles, du SIAPP et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement	397 878	100 501	-75 %	- 297 376
Vente d'eau des sources Blanche et Denise à Edena	323 711	208 717	-36 %	- 114 994
Prestations alimentaires (CCAS + associations)	154 899	147 700	-5 %	- 7 199
Redevances d'occupation du domaine public	57 707	59 606	3 %	1 900
Fond de coopération décentralisée - Versements du délégataire Runéo	46 003	50 861	11 %	4 858
Concessions de cimetières	30 350	33 000	9 %	2 650
Autres prestations et services	6 507	14 693	126 %	8 186
<b>Total</b>	<b>1 807 506</b>	<b>1 192 500</b>	<b>- 34 %</b>	<b>- 615 006</b>

La variation (- 615 006 €) entre 2018 et 2019 provient principalement :

- de la prise en compte de la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement (délibération n°2018-036), du budget du SIAPP (délibération n°2018-035) et du budget de la caisse des écoles (délibération n° 2017-138) : la variation (- 297 376 €) vient du fait que l'exercice 2018 a intégré les régularisations effectuées pour la période 2014 à 2017, en plus du montant annuel ;
- de la baisse du montant perçu pour la restauration scolaire (- 213 029 €), qui traduit l'impact en année pleine de la modification des tarifs : appliquée depuis la rentrée d'août 2018, ces nouveaux tarifs sont plus avantageux pour les familles, pour pratiquement l'ensemble des tranches de revenus (délibération 2018-088) ;
- de la diminution intervenue sur les facturations de vente d'eau à Edena (- 114 994 €), suite à la mise en place d'une nouvelle convention limitant les débits prélevés, dans le cadre de la gestion de la ressource ;
- des prestations alimentaires au CCAS ; celles-ci concernent les structures de petite enfance (crèche, jardin d'enfants), les centres de loisirs CLSH, le portage de repas à domicile aux personnes âgées, le soutien aux personnes Sans Domicile Fixe, en lien avec le Comité des chômeurs et mal logés et enfin, des

prestations de fourniture de repas, assurées pour le compte d'associations, essentiellement dans le cadre des activités Mercredi Jeunesse.

Les redevances d'occupation du domaine public sont versées par les opérateurs de réseaux électriques (EDF), de télécommunication (Zéop, France Télécom, SRR) ou d'adduction d'eau.

Les autres prestations concernent essentiellement l'activité des régies de recettes : redevance d'utilisation des équipements sportifs, médiathèque, pépinière, activités de centres de loisirs CLSH et piscine. Le solde correspond aux refacturations d'achats de fournitures au CCAS. Ces dernières vont en diminution du fait de la mise en place progressive des groupements de commande entre la Ville et le CCAS. Les groupements de commande permettent à chaque structure de passer directement ses commandes aux entreprises.

### **■ Impôts et taxes (chapitre 73)**

Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution en %	Evolution en €
<b>73 - Impôts et taxes, dont :</b>	<b>48 259 111</b>	<b>49 841 742</b>	<b>3,3 %</b>	<b>1 582 631</b>
Impôts locaux (TH, TF)	20 200 229	21 170 297	4,8 %	970 068
Octroi de mer	13 716 892	14 247 769	3,9 %	530 877
Taxe sur les carburants	1 537 674	1 417 343	- 7,8 %	- 120 331
TCO – Attribution de compensation	11 636 847	11 636 847	0,0 %	0
Taxe sur l'électricité	517 469	529 637	2,4 %	12 167
Droits d'enregistrement	223 073	338 879	51,9 %	115 806
Droits de place forains	179 712	232 574	29,4 %	52 862
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	189 070	151 115	- 20,1 %	- 37 955
Taxes forfaitaire sur terrains constructibles	35 939	92 558	157,5 %	56 619
Autres droits de place et occupations du domaine public	22 205	24 723	11,3 %	2 518

Concernant le chapitre 73 « Impôts et taxes », on notera en particulier les évolutions suivantes :

- l'augmentation des recettes liées aux impôts locaux (+ 1 M€) : celle-ci repose sur l'évolution des bases fiscales uniquement, puisque les taux n'ont pas évolué sur l'exercice (délibération 2019-028) ;
- l'augmentation du montant d'octroi de mer perçu (+ 0,5 M€).

Sur la TLPE, la diminution observée s'explique par le fait que le montant de l'exercice 2018 comprenait diverses régularisations liées aux exercices antérieurs.

### **■ Dotations et participations (chapitre 74)**

Chapitre	CA 2018	CA 2019	Evolution en %	Evolution en €
<b>74 - Dotations et participations, dont :</b>	<b>8 853 941</b>	<b>9 012 625</b>	<b>1,8 %</b>	<b>158 684</b>
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	5 537 591	5 512 445	- 0,5 %	- 25 146
Dotations de compensation pour exonération de taxes	1 742 299	1 924 379	10,5 %	182 080
Prestations Accueil Restauration Scolaire (CAF)	740 496	782 454	5,7 %	41 958
Dotation réforme des rythmes scolaires	322 856	0	-100,0 %	- 322 856
Subventions CAF sur le Contrat Enfance Jeunesse	123 772	465 720	276,3 %	341 948
Participations (Contrat de Ville, Classe passerelle, dispositif cité éducative)	251 147	251 233	0,0 %	86
Autres dotations et participations	135 781	76 394	-43,7 %	- 59 387

Il est à noter que dans le cadre de la participation des collectivités à la résorption des déficits publics, le niveau de la DGF a diminué de près de 2,8 M€ par rapport à 2013, ce qui représente un manque à gagner de plus de 10 M€ en cumulé, sur la période de la mandature.

### **■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Objet	2018	2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Autres produits de gestion courante	1 323 174	1 483 917	12,1%	160 742

Ce chapitre concerne le produit des locations immobilières. Le détail par type de locations est présenté en annexe 3.

### **■ Produits financiers (chapitre 76)**

Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Produits financiers	56 001	55 586	- 0,7 %	- 415

Les produits financiers sont composés des dividendes perçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, SHLMR).

On y trouve également la deuxième tranche du fonds de soutien mis en place par l'Etat<sup>6</sup> dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque (délibérations n°2016-002 et 2016-003).

Pour mémoire, dans le cadre de ce fonds, la collectivité bénéficie d'un montant annuel de 52 414,42 € jusqu'en 2028.

### **■ Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution en €
<b>Produits exceptionnels,</b>	<b>5 570 820</b>	<b>7 209 231</b>	<b>1 638 411</b>
<i>dont produits de cessions foncières</i>	<i>5 249 402</i>	<i>5 755 486</i>	<i>506 083</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>321 418</i>	<i>1 453 746</i>	<i>1 132 328</i>

Les produits de cession sont perçus en fonctionnement mais ils ont vocation à être transférés en section d'investissement car ils constituent des recettes d'investissement. Aussi, il convient d'apprécier le niveau des recettes exceptionnelles, sans prendre en compte ces écritures, ce qui ramène le niveau de réalisation à 1,45 M€.

Le détail des cessions est présenté en annexe 4. Concernant la vente à la SCI AI, cette cession a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 23/12/2013 (DCM 2013/188) pour un prix 10 835 900,54 € HT. Le paiement a été étalé sur 5 ans à compter de 2015. Une première tranche de 1 445 676,96 € HT a été perçue en 2015 et, de 2016 à 2019, le montant annuel a été de 2 347 556,64 €.

Hors produits de cessions (5,8 M€), les produits exceptionnels s'élèvent à 1,5 M€ en 2019. Ils se décomposent comme suit :

Objet	2019
Indemnité relative à la cession du bail Res developpement – SRTI	582 800
SIAPP - Remboursement de participation 2001-2007	348 732
Fournisseurs - Remboursements divers	315 827
Occupations sans titre	80 231
Annulations de rattachements sur exercices antérieurs	58 012
Indemnités d'assurances sur sinistres	30 780
Divers	37 363
<b>Recettes exceptionnelles hors cessions</b>	<b>1 453 746</b>

Ce montant comprend essentiellement :

<sup>6</sup> Décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales

- l'indemnité relative à la cession d'un bail à construction, par la société Res Développement à la société SRTI (0,6 M€). Le montant est neutre budgétairement puisqu'il se retrouve en recettes (au chapitre 77) comme en dépenses (au chapitre 68), où une provision a été passée pour le même montant (délibération n°2019-129) ;
- le remboursement par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Port/Possession (SIAPP), de participations versées à tort sur la période 2001-2007 (DCM n° 2019-011) ;
- Les remboursements effectués par les fournisseurs, suite à des régularisations de facturation.

**IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES  
PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN  
INVESTISSEMENT**

## IV - Présentation et évolution des principaux postes de dépenses en investissement

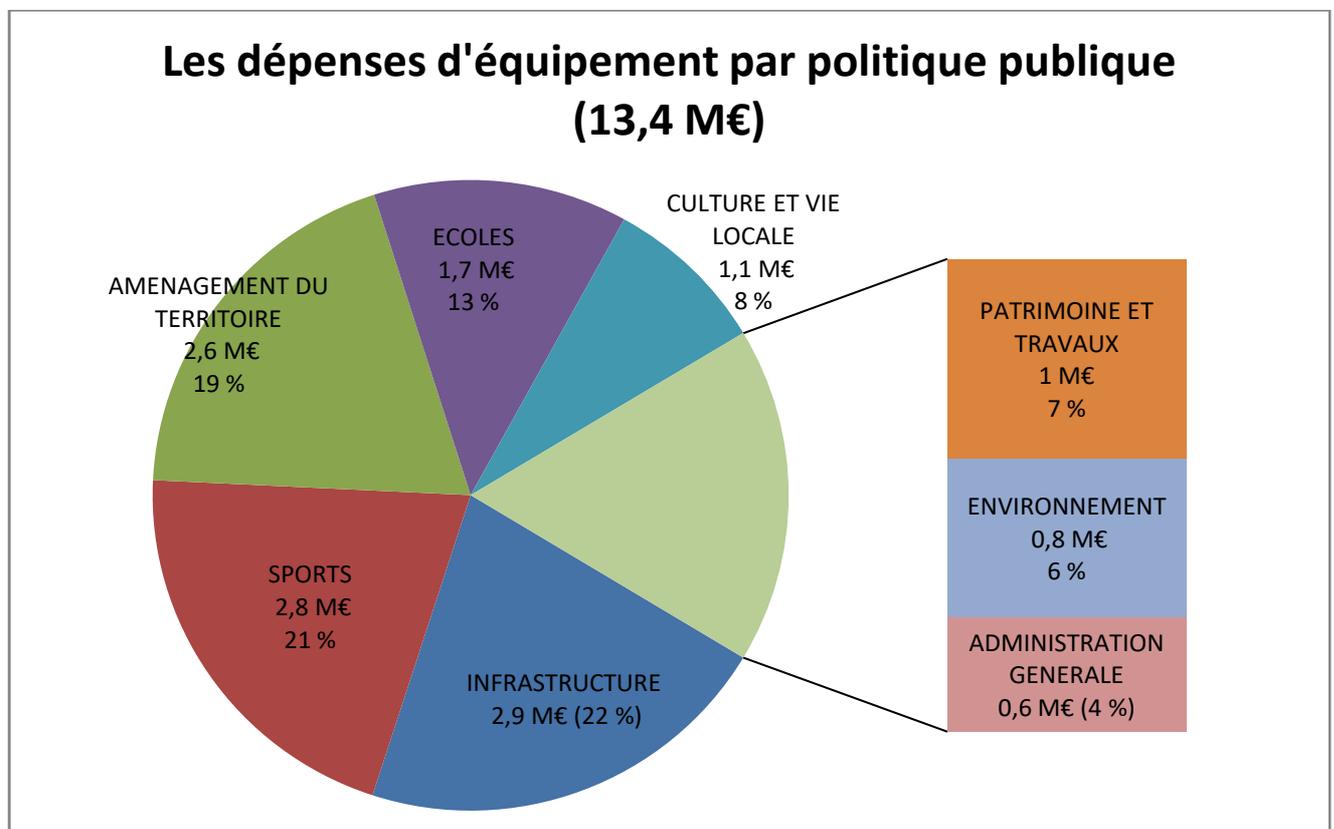
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **18,8 M€**. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	2018	2019	Evolution	
			en €	en %
Dépenses d'équipement (chapitres 20 / 204 / 21 / 23 / 27)	10 918 387	13 392 407	2 474 020	22,7 %
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 679 488	5 401 563	1 722 075	46,8 %
- dont remboursement en capital de la dette	3 679 488	3 764 063	84 575	2,3 %
- dont refinancement de dette	-	1 637 500	1 637 500	-
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 597 875</b>	<b>18 793 969</b>	<b>4 196 095</b>	<b>28,7 %</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement hors refinancement</b>	<b>14 597 875</b>	<b>17 156 469</b>	<b>2 558 595</b>	<b>17,5 %</b>

Les dépenses d'investissement augmentent de près de 2.5 M€ en 2019. Cette augmentation repose essentiellement sur la montée en charge des dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, immeubles, etc.).

### ■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 et 27)

Les 13,4 M€ de dépenses d'équipement sont présentés par politique publique :



Le détail des dépenses d'équipement par opération est présenté en annexe 5, avec les financements, le cas échéant.

### **■ Les opérations en AP / CP**

Concernant les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les réalisations 2019 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Opération	Montant de l'AP	Réalisation 2019	Réalisations cumulées
SDIS	4 900 000,00	43 696,59	4 319 323,11
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000,00	22 722,58	868 941,97
Programme écoles	11 400 000,00	1 502 244,78	9 537 450,39
Programme ANRU	15 300 000,00	631 926,68	13 763 436,01
PNRU 2 - Phase opérationnelle	45 000 000,00	9 274,00	9 274,00

### **■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

Chapitre	2018	2019	Evolution en €	Evolution en %
Emprunts et dettes assimilées ( <i>chapitre 16</i> )	3 679 488	5 401 563	1 722 075	46,8 %
- dont remboursement en capital de la dette	3 679 488	3 764 063	84 575	2,3 %
- dont refinancement de dette	-	1 637 500	1 637 500	-

Le remboursement en capital de la dette est stable entre 2018 et 2019 (+ 84 575 €).

L'exercice 2019 s'est traduit par une opération de réaménagement de dette réalisée avec la CAFFIL (ex-Dexia). Détenue à 100 % par la banque publique de développement française SFIL, la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) est une société de crédit foncier refinançant des crédits à des entités du secteur public. La renégociation porte sur la sécurisation en taux fixe à 1,82 %, de deux prêts en taux variables.

Cette opération est neutre budgétairement et n'impacte pas le résultat. Elle se retrouve au chapitre 16 en dépenses et recettes pour un montant de 1 637 500 €.

**V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES  
PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN  
INVESTISSEMENT**

## V - Présentation et évolution des principaux postes de recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **12,9 M€**. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	CA 2018	CA 2019	Evolution	
			(en €)	(en %)
10 – Dotations, fonds divers et réserves	8 282 786	7 986 639	- 296 147	- 3,6 %
13 – Subventions d'investissement	3 256 591	3 273 838	17 247	0,5 %
16 – Emprunts	-	1 637 500	1 637 500	-
<i>dont emprunts nouveaux</i>	-	-	-	-
<i>dont refinancement de dette</i>	-	1 637 500	1 637 500	-
204 - Subventions d'équipement versées		4 000	4 000	-
21 – Immobilisations corporelles	1 428		- 1 428	- 100,0 %
23 – Immobilisations en cours	317 484		- 317 484	- 100,0 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>11 858 289</b>	<b>12 901 977</b>	<b>1 043 688</b>	<b>8,8 %</b>
<b>Recettes réelles d'investissement hors refinancement de dette</b>	<b>11 858 289</b>	<b>11 264 477</b>	<b>- 593 812</b>	<b>- 5,0 %</b>

Le refinancement de dette se retrouve au chapitre 16, en dépenses comme en recettes, pour un montant de 1 637 500 €. Cela traduit le remboursement de l'emprunt initial, aux anciennes conditions, et la mobilisation du nouvel emprunt, pour le même capital mais aux nouvelles conditions. Ces écritures n'impactent donc pas le résultat.

### **■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Chap. / Article	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en %)	Evolution (en €)
<b>10</b>	<b>Dotations diverses, dont :</b>	<b>8 282 786</b>	<b>7 986 639</b>	<b>- 296 147</b>	<b>- 3,6 %</b>
10222	FCTVA	703 668	929 795	226 127	32,1 %
10223	Taxe d'aménagement	117 680	66 429	- 51 251	- 43,6 %
10228	Autres fonds globalisés	472 723	404 316	- 68 407	- 14,5 %
1068	Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	6 988 715	6 586 100	- 402 616	- 5,8 %

Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la restitution par l'Etat intervient un an après la réalisation des travaux ou des acquisitions.

La taxe d'aménagement est une recette de plein droit pour les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est assise sur la valeur des constructions, reconstructions et agrandissements des bâtiments de toute nature.

Les autres fonds globalisés correspondent au FRDE (Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi) reçu au titre de l'octroi de mer.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) représente la part des excédents de la section de fonctionnement, affectée au financement de la section d'investissement, lors du compte administratif de 2018.

### **■ Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Les subventions d'investissement par financeur se décomposent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evolution (en €)	Evolution (en %)
<b>13</b>	<b>Subventions, dont :</b>	<b>3 256 591</b>	<b>3 273 838</b>	<b>17 247</b>	<b>0,5 %</b>
1321	Etat	688 822	1 409 783	720 961	104,7 %
1322	Région	554 989	657 372	102 383	18,4 %
1323	Département	986 990	-	- 986 990	- 100,0 %
13251	TCO	502 177	830 657	328 479	65,4 %
1327 / 1328	Autres (Europe, ANRU, CAF, ADEME, etc.)	448 730	317 258	- 131 472	- 29,3 %
1342	Amendes de police	74 883	58 769	- 16 114	- 21,5 %

Le détail par politique publique et par principales opérations est fourni en annexe 5.

### **■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

Comme en 2018, la Ville n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement 2019.

L'exercice 2019 s'est uniquement traduit par une opération de réaménagement de dette réalisée avec la CAFFIL. Elle porte sur le passage en taux fixe à 1,82 % de deux prêts en taux variables. Cette opération est neutre budgétairement. Elle se retrouve au chapitre 16, en dépenses et recettes, pour un montant de 1 637 500 €.

### **■ Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Cette écriture correspond au remboursement d'une subvention versée à tort pour un montant de 4 000 €.

### **■ Immobilisations en cours (chapitre 23)**

Il n'y a pas de réalisation en 2019. Pour mémoire, le montant enregistré en 2018 correspond aux écritures de régularisation, dans le cadre de la clôture de la ZAC « Ville est Port » (DCM 2017/044) qui prévoyait le remboursement par la SEDRE de l'avance versée par la Ville ainsi que le paiement par la ville, d'une indemnité de résiliation de 317 484 €.

## VI – ECRITURES D'ORDRE

■ En dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040, sont imputés :

- 3,0 M€ relatifs aux amortissements ;
- 1,9 M€ liés aux écritures concernant les cessions.

■ Au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, sont imputées les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement, pour un montant de 138 976 €.

Lorsque les équipements subventionnés sont amortissables, ces écritures viennent minorer les dotations d'amortissements qui sont calculées sur le montant brut des équipements.

■ Au chapitre 041, les opérations patrimoniales s'élèvent à 5 524 €. Elles concernent les retraitements d'avances sur commandes versées et n'ont pas d'incidence budgétaire (montant identique en dépenses et en recettes).

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720\_24-DE

## **VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE**

**En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement)**

Domaines d'intervention	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	%
0 - Services Généraux - Administration publique locale	7 424 047	33 368 023	40 792 070	49,6 %
1 - Sécurité et salubrité publique	27 051	2 116 425	2 143 476	2,6 %
2 - Enseignement - Formation	2 025 903	9 439 542	11 465 444	14,0 %
3 - Culture	830 248	2 540 169	3 370 417	4,1 %
4 - Sports et Jeunesse	2 868 310	3 106 757	5 975 067	7,3 %
5 - Interventions sociales et santé	0	4 582 559	4 582 559	5,6 %
6 - Famille	91 266	979 178	1 070 444	1,3 %
7 - Logement	96 504	180 993	277 496	0,3 %
8 - Aménagement et services urbains, environnement	5 507 280	6 920 264	12 427 544	15,1 %
9 - Action économique	67 862	1 977	69 839	0,1 %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>18 938 469</b>	<b>63 235 887</b>	<b>82 174 356</b>	<b>100,0 %</b>

**En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement)**

Domaines d'intervention	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	%
0 - Services Généraux – Administration publique locale	14 709 584	65 721 104	80 430 688	92,6 %
1 - Sécurité et salubrité publique	-	-	-	0 %
2 - Enseignement - Formation	819 324	1 436 041	2 255 365	2,6 %
3 – Culture	329 197	15 390	344 588	0,4 %
4 - Sports et Jeunesse	612 900	497 108	1 110 008	1,3 %
5 - Intervention sociales et santé	-	103 234	103 234	0,1 %
7 – Logement	-	848 939	848 939	1,0 %
8 - Aménagement et service urbain, environnement	1 321 945	226 013	1 547 958	1,8 %
9 - Action économique	-	227 152	227 152	0,3 %
<b>Recettes réelles</b>	<b>17 792 951</b>	<b>69 074 982</b>	<b>86 867 933</b>	<b>100,0%</b>

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720\_24-DE

## **VIII – LES RESULTATS DE GESTION**

### **■ En section d'investissement**

Le résultat de l'exercice, différence entre les recettes et dépenses de l'exercice, présente un déficit de 1,1 M€.

Après prise en compte du déficit reporté (4,3 M€), le résultat intermédiaire de clôture présente un déficit de 5,4 M€. Ce montant sera repris en dépenses sur l'exercice 2020, au chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (12,6 M€) et en recettes (6,6 M€), le résultat définitif présente un déficit de 11,4 M€. Ce montant constitue le besoin de financement de la section pour 2019.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
18 938 469,46	17 792 950,97	- 1 145 518,49	<b>Résultat de l'exercice</b>
4 295 909,01		- 4 295 909,01	Reprise du résultat reporté
23 234 378,47	17 792 950,97	- 5 441 427,50	<b>Résultat intermédiaire</b>
12 649 704,45	6 632 772,25	- 6 016 932,20	Restes à réaliser
35 884 082,92	24 425 723,22	- 11 458 359,70	<b>Résultat de clôture : besoin de financement</b>

### **■ En section de fonctionnement.**

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 5,8 M€.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (9 M€), le résultat de clôture présente un excédent de 14,8 M€ qu'il convient d'affecter.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
63 235 886,92	69 074 982,01	5 839 095,09	<b>Résultat de l'exercice</b>
	8 984 156,92	8 984 156,92	Reprise du résultat reporté
63 235 886,92	78 059 138,93	14 823 252,01	<b>Résultat de clôture</b>

### **■ L'impact des produits de cessions.**

En raison de l'indisponibilité de la valeur d'origine des biens vendus, certaines cessions immobilières n'ont pu être traitées selon le schéma comptable dédié qui prévoit leur transfert en section d'investissement. Ces cessions sont de ce fait comptabilisées dans le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement. Elles représentent un montant de 3 828 074,39 €.

S'agissant par nature de recettes d'investissement, le transfert de ces montants au niveau de la section est alors effectué lors de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Les résultats de l'exercice doivent donc être regardés hors produits de cessions :

- En fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
<b>63 235 886,92</b>	<b>65 246 907,62</b>	<b>2 011 020,70</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
	8 984 156,92	8 984 156,92	Reprise du résultat reporté
<b>63 235 886,92</b>	<b>74 231 064,54</b>	<b>10 995 177,62</b>	<b>Résultat de clôture</b> <i>Excédent</i>

- En investissement :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
<b>18 938 469,46</b>	<b>21 621 025,36</b>	<b>2 682 555,90</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
4 295 909,01	-	- 4 295 909,01	Reprise du résultat reporté
<b>23 234 378,47</b>	<b>21 621 025,36</b>	<b>- 1 613 353,11</b>	<b>Résultat intermédiaire</b>
12 649 704,45	6 632 772,25	- 6 016 932,20	Restes à réaliser
<b>35 884 082,92</b>	<b>28 253 797,61</b>	<b>- 7 630 285,31</b>	<b>Résultat définitif :</b> <i>besoin de financement</i>

## **IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

La loi NOTRe n° 2015- 991 du 7 août 2015 prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, aux communautés d'agglomération, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les services de l'eau, de l'assainissement et de l'assainissement collectif (SPANC) sont ainsi transférés au Territoire de la Côte Ouest, à compter de cette date.

L'exercice 2019 constitue donc le dernier exercice géré par la collectivité pour ces budgets. En effet la compétence étant transférée, les budgets concernés sont dissouts et les éléments de comptabilité sont agrégés dans les comptes du budget principal.

Les éléments se présentent ainsi de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		EAU	Assai-nissement	SPANC	
Résultat de l'exercice	5 839 095,09	179 240,20	- 40 346,65	- 319,89	5 977 668,75
Résultat antérieur reporté	8 984 156,92	6 594 673,09	8 906 774,29	8 578,67	24 494 182,97
<b>Résultat de clôture <sup>(1)</sup></b>	<b>14 823 252,01</b>	<b>6 773 913,29</b>	<b>8 866 427,64</b>	<b>8 258,78</b>	<b>30 471 851,72</b>

INVESTISSEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		EAU	Assai-nissement	SPANC	
Résultat de l'exercice	- 1 145 518,49	- 947 541,04	- 40 663,70	-	- 2 133 723,23
Reprise du résultat reporté	- 4 295 909,01	311 948,55	960 938,06	-	- 3 023 022,40
<b>Résultat d'investissement <sup>(2)</sup></b>	<b>- 5 441 427,50</b>	<b>- 635 592,49</b>	<b>920 274,36</b>	<b>-</b>	<b>- 5 156 745,63</b>
Restes à réaliser en dépenses	12 649 704,45	-	-	-	12 649 704,45
Restes à réaliser en recettes	6 632 772,25	-	-	-	6 632 772,25
<b>Résultat définitif :</b> <i>Besoin de financement (-)</i> <i>Excédent (+)</i>	<b>- 11 458 359,70</b>	<b>- 635 592,49</b>	<b>920 274,36</b>	<b>-</b>	<b>-11 173 677,83</b>

(1) Le résultat de clôture doit faire l'objet d'une affectation : affectation en investissement et/ou report de l'excédent sur l'exercice suivant.

(2) Le résultat d'investissement est repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant, en recettes en cas d'excédent, en dépenses en cas de déficit, au compte « 001 – résultat d'investissement reporté ».

Globalement, le besoin de financement atteint donc 11,2 M€, si on prend en compte l'excédent présenté par le budget de l'assainissement. Ce besoin est couvert par l'excédent de fonctionnement disponible :

	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		Eau	Assai-nissement	SPANC	
Fonctionnement Résultat de clôture	14 823 252,01	6 773 913,29	8 866 427,64	8 258,78	30 471 851,72
Investissement <i>Besoin de financement (-)</i> <i>Excédent (+)</i>	-11 458 359,70	-635 592,49	920 274,36	-	-11 173 677,83

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement de chaque budget :

FONCTIONNEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		Eau	Assai- nissement	SPANC	
Résultat avant affectation	14 823 252,01	6 773 913,29	8 866 427,64	8 258,78	30 471 851,72
Affectation - Couverture du besoin de financement <sup>(1)</sup>	<b>11 458 359,70</b>	<b>635 592,49</b>	-	-	<b>12 093 952,19</b>
Résultat après affectation <sup>(2)</sup>	<b>3 364 892,31</b>	<b>6 138 320,80</b>	<b>8 866 427,64</b>	<b>8 258,78</b>	<b>18 377 899,53</b>

(1) : le montant affecté sera repris en investissement au budget supplémentaire 2020, au compte 1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé ».

(2) : le résultat de fonctionnement après affectation sera repris en fonctionnement au budget supplémentaire 2020, au compte de recettes « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720\_24-DE

## **X – BALANCE CONSOLIDÉE DES BUDGETS**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>BUDGET</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Reprise résultat antérieur</b>	<b>Résultat de clôture</b>
<b>FOSSOYAGE</b>	9 466,80	130 631,28	140 098,08
<b>VETSSE</b>	-25 000,00	35 240,00	10 240,00
<b>EAU</b>	179 240,20	6 594 673,09	6 773 913,29
<b>ASSAINISSEMENT</b>	-40 346,65	8 906 774,29	8 866 427,64
<b>SPANC</b>	-319,89	8 578,67	8 258,78
<b>PRINCIPAL</b>	5 839 095,09	8 984 156,92	14 823 252,01
<b>TOTAL</b>	<b>5 962 135,55</b>	<b>24 660 054,25</b>	<b>30 622 189,80</b>

*SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif*

*VETSSE : Service public de Valorisation des Eaux en Sortie de la Station d'Epuration*

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>BUDGET</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat intermédiaire de clôture</b>	<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>Résultat de clôture</b>
<b>FOSSOYAGE</b>	0,00				0,00
<b>VETSSE</b>	5 976,00	71 343,03	329 850,00	346 935,81	54 257,22
<b>EAU</b>	-947 541,04	-635 592,49			-635 592,49
<b>ASSAINISSEMENT</b>	-40 663,70	920 274,36			920 274,36
<b>SPANC</b>	0,00				0,00
<b>PRINCIPAL</b>	-1 145 518,49	-5 441 427,50	6 632 772,25	12 649 704,45	-11 458 359,70
<b>TOTAL</b>	<b>-2 127 747,23</b>	<b>-5 085 402,60</b>	<b>6 962 622,25</b>	<b>12 996 640,26</b>	<b>-11 119 420,61</b>

## **XI - SITUATION GENERALE**

## ■ Les ratios

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient l'annexion au compte administratif, d'une synthèse sur la situation financière de la collectivité. Cette approche s'appuie notamment, sur les ratios obligatoires qui sont au nombre de onze. Ces ratios sont le résultat :

- soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives de l'exécution du budget : il s'agit alors de ratios de structure exprimés en pourcentage (%) ;
- soit d'une grandeur significative de l'exécution du budget rapportée à la population de la commune : ce sont des ratios de niveau, exprimés en euros par habitant. La population légale est passée de 35 634 habitants (population légale 2015 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018) à 35 141 habitants (population légale de 2016, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

	RATIOS	CA 2018	CA 2019	Evolution en %	Evolution en montant
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	1 602	1 660	3,6 %	58
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	1 854	1 962	5,8%	108
2bis	Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels / Population (en € / hab.)	1 721	1 757	2,1 %	36
3	Dotation Globale de Fonctionnement / Population (en € / hab.)	158	157	- 0,7 %	- 1
4	Produits des impôts directs / Population (en € / hab.)	575	602	4,8 %	27
5	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (national)	1,45	1,43	- 1,4 %	-
5 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (départemental)	1,05	1,10	4,8 %	-
6	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	57 %	49 %	- 14,0 %	-
6 bis	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)	62 %	55 %	- 11,7 %	-
7	Encours de la dette / Population (en € / hab.)	1 069	961	- 10,1 %	- 108
8	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60 %	59 %	- 0,7 %	-
9	Dépenses Equipement Brut / Population (en € / hab.)	311	381	22,5 %	70
10	Marge d'autofinancement courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	91 %	90 %	- 1,0 %	-
10 bis	Marge d'autofinancement courant hors recettes exceptionnelles	99 %	101 %	2 %	-
11	Taux d'équipement : Dépenses Equipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	16 %	19 %	21 %	-
11 bis	Taux d'équipement hors recettes exceptionnelles	18 %	22 %	23 %	-

## ■ Situation générale

### ⊗ Au niveau du fonctionnement,

- L'évolution des recettes réelles par habitant repose principalement sur l'évolution du produit des impôts locaux qui augmente d'1 M€ entre 2018 et 2019, du fait de la seule évolution des bases, puisque les taux n'ont pas varié en 2019. Le produit des impôts directs passe ainsi de 575 € à 602 € / habitant (ratio 4), avec un niveau d'imposition qui reste dans la moyenne des taux départementaux (ratio 5).
- Après quatre années consécutives de diminution de la DGF, au titre de la participation des collectivités à la réduction des déficits publics, la DGF se stabilise depuis 2 ans (ratio 3).

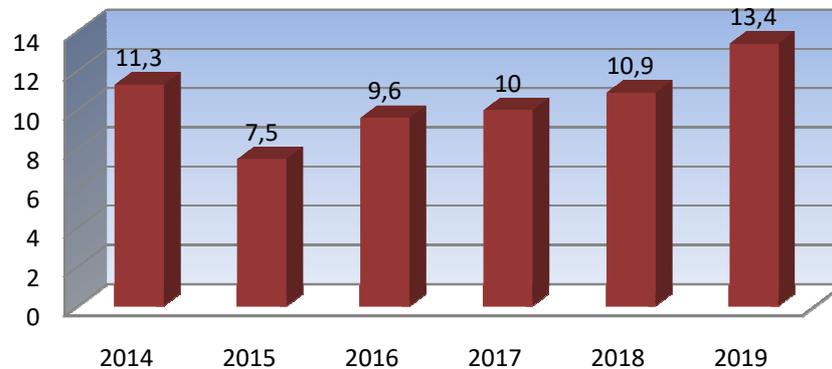
Cependant, il convient de noter que, depuis 2014, le niveau de la DGF a diminué de 2,8 M€, constituant un manque à gagner de 13 M€ en cumulé sur la période 2014/2019. De plus sur la même période, la disparition de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par le TCO fait perdre à la collectivité des recettes conséquentes. En diminution depuis 2014, la DSC n'est plus versée depuis 2017 engendrant une perte cumulée de 5,5 M€ depuis son niveau de référence de 2013.

S'agissant des dépenses, les évolutions sont contenues.

- Les charges de personnel représentent un montant de 34,5 M€. L'évolution de ce poste de dépenses a été contenue à + 2,8 % entre 2018 et 2019. Cette tendance permet de stabiliser la part des charges de personnel autour de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (ratio 8).
- Les charges à caractère général représentent un montant de 9,3 M€. Elles représentent 16 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Enfin, il convient de noter que les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, écoles d'art) ont été stabilisées autour de 5 M€ sur la période 2014-2019.

⊗ **Au niveau de l'investissement**, le niveau des réalisations est en progression avec des dépenses d'équipement qui passent de 10,9 M€ à 13,4 M€ entre 2018 et 2019. Ces dépenses évoluent ainsi de 311 € à 381 € par habitant (ratio 9).

## Les dépenses d'équipement 2014-2019 (en M€)

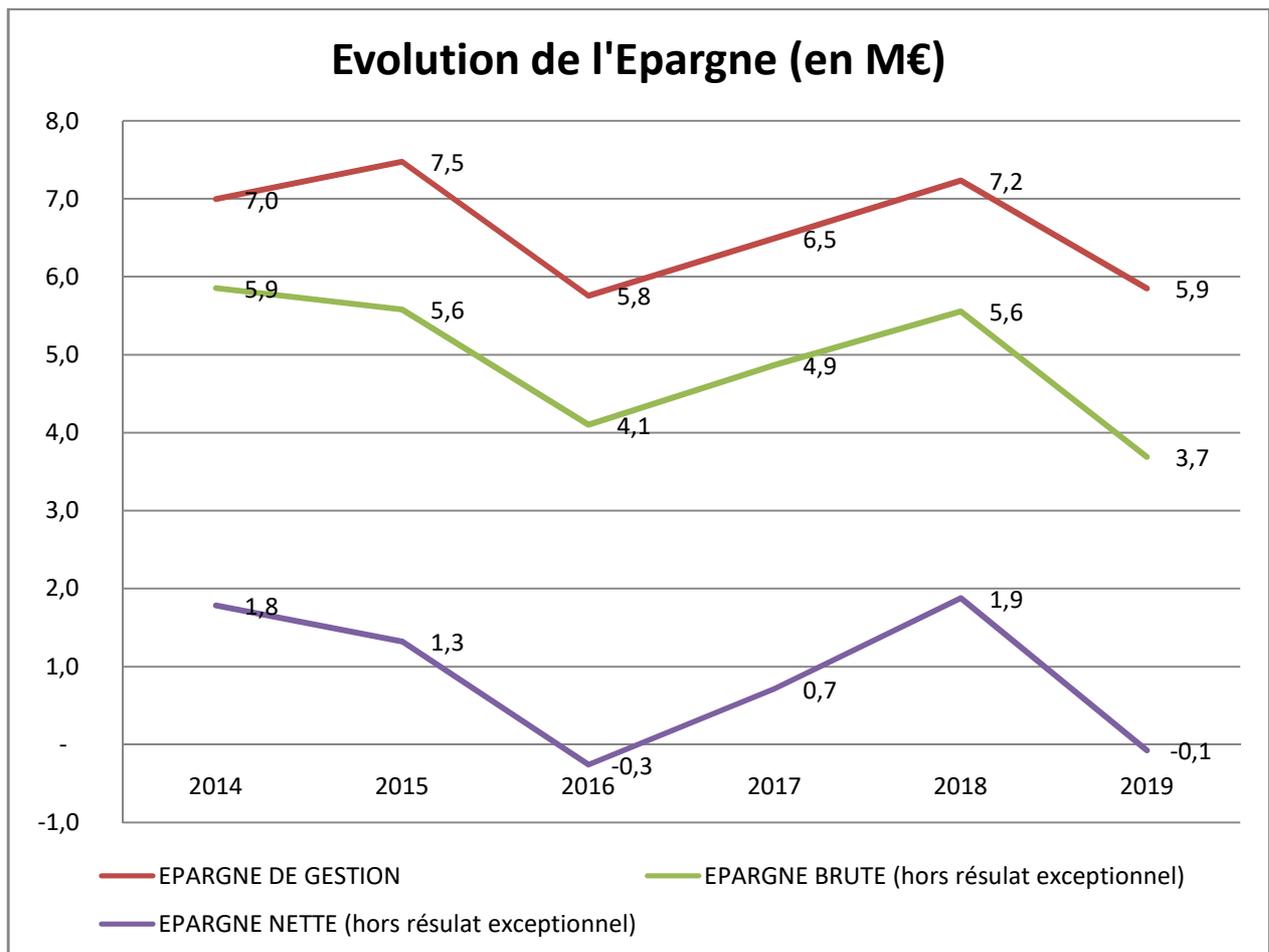


- Cette progression intervient dans un contexte de stabilisation du *coefficient d'autofinancement courant* (ratio 10 et 10 bis), qui se maintient autour de 100%, hors recettes exceptionnelles. Cette évolution repose sur la dynamique d'évolution du produit fiscal et sur la maîtrise des dépenses de personnel. Elle s'appuie en outre sur la politique de désendettement.
- Le *taux d'équipement* désigne l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Il est en augmentation par rapport à 2018 du fait en particulier de l'augmentation des dépenses d'équipement (ratio 11 et 11 bis).
- Parallèlement, à la faveur d'opérations de cessions foncières et des excédents antérieurs reportés, la maîtrise de l'endettement se poursuit. La collectivité n'a pas eu à recourir à l'emprunt depuis 2 ans. Cet effort de désendettement s'illustre au travers :
  - d'un encours de dette qui diminue de 108 € / habitant (ratio 7), passant de 1 069 € à 961 € / habitant ;
  - d'un taux d'endettement (hors produits exceptionnels) qui diminue de 62 % à 55 % (ratio 6) ;
  - d'une capacité de désendettement hors résultat exceptionnel<sup>7</sup> qui se situe autour de 9 ans. Pour faire face à la compression de l'épargne brute, la diminution de l'encours contribue à améliorer la capacité de désendettement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Encours de dette	48 306 391	46 445 067	42 083 258	41 229 280	37 564 792	33 785 729
Epargne brute hors résultat exceptionnel	5 854 810	5 580 777	4 101 214	4 868 441	4 771 195	3 688 160
<b>Capacité de Désendettement (ans)</b>	<b>8,3</b>	<b>8,3</b>	<b>10,3</b>	<b>8,5</b>	<b>7,9</b>	<b>9,2</b>

<sup>7</sup> (Dette / Epargne brute hors résultat exceptionnel)

☒ **Au niveau de l'épargne**, son évolution depuis 2014 est illustrée ci-après :



### ■ Conclusion

Sur la période 2014-2019, la trajectoire financière de la Collectivité est marquée par une gestion maîtrisée des dépenses et par un désendettement conséquent.

Fortement marquée par le désengagement de l'Etat et de l'Intercommunalité, cette trajectoire nouvelle a reposé entre 2014 et 2018 sur des dépenses de fonctionnement contenues et sur la génération de recettes exceptionnelles, qui ont permis d'éviter le recours à l'augmentation des taux sur la période. En 2018, le recours au levier fiscal a permis de conforter le niveau des recettes structurelles, ce qui a renforcé l'épargne brute et a contribué à améliorer la capacité de désendettement.

Cette dernière s'améliore également sous l'effet du désendettement qui a permis de diminuer la dette de 14,5 M€ entre 2014 et 2019.

Malgré les contraintes, la Collectivité a réussi le défi de maintenir une politique ambitieuse en matière d'investissement. Ce soutien à l'investissement public a notamment été rendu possible grâce aux excédents antérieurs cumulés et aux cessions immobilières.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720\_24-DE

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATE- GORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	0	5	2	0	2
Directeur Général des Services Techniques	A	1	0	1	1	0	1
Collaborateur de Cabinet	A	3	0	3	1	2	3
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>253</b>	<b>1</b>	<b>254</b>	<b>64</b>	<b>150</b>	<b>214</b>
Administrateur	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	0	2
Attaché Principal	A	11	0	11	7	3	10
Attaché	A	25	0	25	3	21	24
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	11	0	11	7	4	11
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	20	0	20	14	3	17
Rédacteur	B	34	0	34	4	25	29
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	15	0	15	3	11	14
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	49	1	50	2	39	41
Adjoint Administratif	C	84	0	84	22	44	66
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>512</b>	<b>93</b>	<b>605</b>	<b>85</b>	<b>432</b>	<b>517</b>
Ingénieur général	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur en chef	A	2	0	2	1	0	1
Ingénieur hors classe	A	2	0	2	0	0	0
Ingénieur principal	A	4	0	4	4	0	4
Ingénieur	A	3	0	3	1	2	3
Technicien Principal 1ère Classe	B	6	0	6	5	1	6
Technicien Principal 2ème Classe	B	6	0	6	2	4	6
Technicien	B	31	0	31	2	28	30
Agent de Maîtrise Principal	C	11	0	11	8	3	11
Agent de Maîtrise	C	79	8	87	16	64	80
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe	C	18	0	18	3	7	10
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe	C	135	13	148	2	142	144
Adjoint Technique Territorial	C	214	72	286	41	181	222
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>5</b>	<b>71</b>	<b>76</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>31</b>
Assistant Socio Educatif de classe exceptionnelle	A	1	0	1	1	0	1
Assistant Socio Educatif de 1ère classe	A	1	0	1	1	0	1
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	3	0	3	2	0	2
Agent spécialisé Principal 1ère Classe des écoles maternelles	C	0	14	14	1	10	11
Agent spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles	C	0	57	57	1	15	16
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
Auxiliaire de puériculture Principal 1ère Classe	C	5	0	5	3	3	6
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème Classe	C	6	0	6	0	1	1
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
[...]				<b>0</b>			<b>0</b>

<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
Educateur APS Principal 1ère Classe	B	2	0	2	1	1	2
Educateur APS Principal 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
Educateur APS	B	10	0	10	1	7	8
Opérateur APS Principal	C	3	0	3	1	0	1
Opérateur APS Qualifié	C	4	0	4	0	0	0
Opérateur APS	C	0	0	0	0	0	0
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>39</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>30</b>
Conservateur	A	1	0	1	0	0	0
Bibliothécaire	A	4	0	4	3	0	3
Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	B	1	0	1	0	1	1
Assistant de Conservation Principal 2ème Classe	B	1	0	1	0	0	0
Assistant de Conservation	B	5	0	5	1	4	5
Adjoint du Patrimoine 2ème Classe	C	13	0	13	2	11	13
Adjoint du Patrimoine	C	14	0	14	0	8	8
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>39</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>31</b>
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Animateur principal de 2ème	B	2	0	2	0	2	2
Animateur	B	4	0	4	0	1	1
Adjoint d'Animation principal 1ère Classe	C	4	0	4	2	2	4
Adjoint d'Animation principal 2ème Classe	C	7	0	7	3	4	7
Adjoint d'Animation	C	21	0	21	0	16	16
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Chef de service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1
Brigadier chef principal	C	2	0	2	2	0	2
Gardien brigadier	C	1	0	1	1	0	1
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
[...]				0			0
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>893</b>	<b>165</b>	<b>1058</b>	<b>182</b>	<b>670</b>	<b>852</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)
<b>Agents occupant un emploi permanent (670)</b>		
Collaborateur de Cabinet (2)	°	CAB
Attaché Principal (3)		ADM
Attaché (21)		ADM
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> Classe (4)		ADM
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (3)		ADM
Rédacteur (25)		ADM
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe (11)		ADM
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (39)		ADM
Adjoint Administratif (44)		ADM
Ingénieur (2)		TECH
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe (1)		TECH
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (4)		TECH
Technicien (28)		TECH
Agent de Maîtrise Principal (3)		TECH
Agent de Maîtrise (64)		TECH
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe (7)		TECH
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (142)		TECH
Adjoint Technique (181)		TECH
Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (10)		S
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (15)		S
Auxiliaire de puériculture Principal 1 <sup>ère</sup> Classe (3)		MS
Auxiliaire de puériculture Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (1)		MS
Educateur APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (1)		SP
Educateur APS (7)		SP
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (2)		ANIM
Animateur (1)		ANIM
Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe (6)		ANIM
Adjoint d'Animation (16)		ANIM
Assistant de Conservation Principal 1 <sup>ère</sup> classe (1)		CULT
Assistant de Conservation (4)		CULT
Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> Classe (11)		CULT
Adjoint du Patrimoine (8)		CULT
<b>Agents occupant un emploi non permanent (68)</b>		
Apprenti 18		
Adulte relais 01		
Accroissement temporaire d'activité 29		
Contrat engagement éducatif 20		
<b>TOTAL GENERAL 738</b>		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEURS :

ADM : Administratif  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

**(3) REMUNERATION :** Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

**(4) CONTRAT :** Motifs du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

- (5)** Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)
- (6)** Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347
- (7)** Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1
- (8)** Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985

## ANNEXE 2 - Etat des subventions aux associations et aux établissements publics

☒ Associations :

Bénéficiaires	Montant
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	870 000
AGEMA	650 000
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	645 000
AGIDESU	488 133
ASSOCIATION FARFAR	370 000
SS JEANNE D'ARC	330 000
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	270 000
ASSOCIATION PORTOISE ENFANCE ET FAMILLE - APEF	98 000
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	90 000
APJPA	90 000
KONPANI IBAO	85 000
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	77 600
ASSOCIATION COCCINELLES	72 000
ILOI	70 000
AN GREN KOULER	50 000
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	48 400
CLUB F42	44 000
USPG SPORTS ACROBATIQUES	40 000
PORT HANDBALL CLUB	30 100
COMITE DES CHOMEURS & MAL LOGES DU PORT	30 000
OPIAPA	30 000
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	26 000
ASSOCIATION LE PORT HANDBALL	25 100
LES PETITS PANDAS	25 000
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	15 800
ASSOCIATION TEAM 974 DEUX ZERO	15 000
ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES	15 000
DISPOSITIF LICENCES SPORTIVES	12 113
SECAM PRODUCTION	12 000
USEP	12 000
LA CERISE SUR LE CHAPEAU	10 000
ASSOCIATION RESEAU OTE !	8 500
ASSOCIATION REUNIONNAISE RETRAITES	8 000
LALANBIK	8 000
DOJO PORTOIS	7 750
PANDAS NATURE	6 944
PANDAS ZEN	6 944
BAMBOU PANDAS	6 392
MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS	6 150
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKETBALL	5 417

Bénéficiaires	Montant
ASSOCIATION PORTOISE SOLIDARITE & AMITIE	5 250
ASSOCIATION RACING CLUB AUSTRAL	5 000
ANKRAGE	5 000
ECOLE DE FOOTBALL DU PORT	5 000
CYCLONE ART KREASION 974	5 000
USPG ATHLETISME	5 000
OUEST NATATION REUNION	5 000
FOYER CULTUREL PORT - HANDBALL FEMININ	5 000
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE BOXE ANGLAISE	5 000
LA JEANNE NATATION	5 000
ASSOCIATION LIAISON	5 000
RUGBY CLUB PORTOIS	5 000
BEK LA BARRE	5 000
LILOMOTS	4 900
JUNIOR BUSINESS	4 000
ARAJUFA	4 000
KOP PORTOIS	4 000
BOULES PORTOISES COMMUNALES	3 500
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	3 000
ASSOCIATION REUNIONNAISE DRAGON BOAT	3 000
ASSOCIATION HIBISCUS	3 000
ASSOCIATION SOUL CITY	3 000
100 STYL'FIX	3 000
ASSOCIATION RANDO RDG	3 000
DALONS PORT KARATE DO	2 800
ART MAZONE	2 500
ASSOCIATION PORTOISE QUARTIER LEPERVANCHE	2 100
UNION DES FEMMES DE LA REUNION (UFR)	2 000
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL DU PORT	2 000
ASSOCIATION REUNIONNAISE PREVENTION DES RISQUES SEXUELS	1 808
USPG HOCKEY	1 750
KARATE CLUB PORTOIS	1 600
PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500
ASSOCIATION DES ARTS MARTIAUX PORTOIS	1 100
ASSOCIATION BOULES PORTOISES	1 000
SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER	1 000
LES ARCHERS PORTOIS	650
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	350
ASSOCIATION GENERALE ANCIENS COMBATTANTS REUNION	350

☒ Etablissements publics :

Nom des bénéficiaires	Montant
ECOLE D'ART DE LA REUNION	120 000
ECOLE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER	80 000
GIP ECOCITE	23 208
COLLEGE ALBIUS	4 000
COLLEGE JACQUES BREL	4 000
LYCEE JEAN HINGLO	4 000
COLLEGE OASIS	4 000
COLLEGE TITAN	4 000
LYCEE DE LEPERVANCHE	3 250
CLASSE RELAIS - COLLEGE TITAN	3 000

### ANNEXE 3 – Détails des locations immobilières

Objet	montant
LOCAUX PROFESSIONNELS	625 866
LTS	560 662
LOCAUX AUX ASSOCIATIONS	120 906
LOCATIONS DE SALLES DE FETES	64 460
LOCAUX D'HABITATION	64 318
LOGEMENTS DE FONCTION - ECOLES	24 247
LOCAUX AUX INSTITUTIONNELS	21 067
BAUX AGRICOLES	2 391
<b>Total</b>	<b>1 483 916</b>

### ANNEXE 4 – Détails des cessions foncières

Opération	n° parcelle	N° DCM	Montant
SCI A.I	BA 335	2013-188	2 347 557
SCCV LOTUS SACRE / JWH – LOTISSEMENT PETITE POINTE	BI 331 – BI 333 – BI 334 – BI 326 - BI 327 – BI 338 - BI 341	2018-079 et 2018-129	1 696 544
GROUPE LES FLAMBOYANTS	BA 3	2019-029	800 000
MAILLOT HENRI	AH 569	2019-098	480 000
SCI AI	BA 363 / 365 / 367	2019-044	200 000
ARECI	AH 243	2017-048	85 995
SHLMR / LA PETITE POINTE	BI 332	2018-131	45 600
ETAT FRANÇAIS - MARINE NATIONALE	AH 1075	2018-079	13 590
LTS - ANCELLY SABINE	BA 54	2013-126	31 850
LTS - QUEROL JEAN MAXIME	BD 160	2013-126	27 550
LTS - FELICITE MELANIE	BD 154	2013-126	26 800
<b>CESSIONS FONCIERES</b>			<b>5 755 486</b>

## ANNEXE 5 – Détail des opérations d'équipement

opération	dépenses	recettes
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	491 829	
TRAVAUX DE PROXIMITE - ESPACES PUBLICS	125 892	
ACQUISITION DE MATERIELS ENVIRONNEMENT	54 644	
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	39 585	
JEUX AU SOL ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES	20 724	15 280
ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES	11 935	
AMENAGEMENT DE LA ZUP	9 339	
FIL VERT - SCHEMA DIRECTEUR	9 067	9 572
ROND POINT HELICOPTERE	6 760	
FIL VERT - ETUDE GLOBALE PARC BOISE	310	
TOILETTES AUTOMATIQUES LITTORAL NORD	168	
JEUX D'EAU ET AIRE DE JEUX LANDON	168	88 272
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT ELEMENTAIRE		88 400

<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>770 420</b>	<b>201 524</b>
----------------------	----------------	----------------

opération	dépenses	recettes
TRAVAUX DE VOIRIES ET DE RESEAUX	963 537	19 200
AMENAGEMENT- SECTEUR SATEC 2	769 210	
SECURISATION DES ABORDS - ECOLE F. DOLTO	220 791	48 646
AMÉNAGEMENT DES ABORDS ECOLES RIVIERE / FRUTEAU	168 521	
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	148 419	6 000
REHABILITATION DES RESEAUX DES ECOLES & CSM	127 928	
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE	104 699	
INVESTIGATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES	65 130	42 450
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE ALBIUS	54 758	
MODERNISATION DU RÉSEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - ÉCONOMIE D'ENERGIE	41 482	
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN	39 668	
SIGNALISATION HORIZONTALE & VERTICALE	39 552	
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	38 613	13 488
RENFORCEMENT DU RÉSEAU EDF - LOI SRU	33 412	
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	31 408	
PLUVIAL ET AUTRES RESEAUX - INTERVENTION DE PROXIMITE	10 835	
DIAGNOSTIC DU PARC POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	7 812	
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	346	
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	323	
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	222	

<b>INFRASTRUCTURE</b>	<b>2 866 666</b>	<b>129 784</b>
-----------------------	------------------	----------------

opération	dépenses	recettes
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	505 989	
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE	120 305	
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	87 748	
REFECTION DES CLIMATISEURS DES BATIMENTS	46 312	
APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT SDIS	43 697	
HEBERGEMENT RELAIS	39 255	
SECURITE ET INCENDIE ERP	36 791	
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIES DE PROXIMITE	32 362	
APCP - REFECTION DE L'EGLISE JEANNE D'ARC (PRR)	22 723	103 626
ACQUISTION AEROCONDENSEUR CLIMATISATION MAIRIE	17 582	
SALLES DE VEILLEE MORTUAIRE	9 803	
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	9 679	
AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE	4 510	

<b>PATRIMOINE ET TRAVAUX</b>	<b>976 756</b>	<b>103 626</b>
------------------------------	----------------	----------------

opération	dépenses	recettes
MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD	376 205	223 023
HABITAT - INTERVENT° DE PROXIMITE - LTS COMMUNAUX	96 504	
CENTRE CULTUREL ADOIS / LACPATIA	89 060	
HALLE DES MANIFESTATIONS / SEM GEM PORT	76 360	149 916
RON DE MORING	57 360	47 557
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	51 176	
REFECTION DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE	45 684	
THEATRE SOUS LES ARBRES	38 846	31 434
DIAGNOSTIC PILHI SUR LES LTS COMMUNAUX	33 750	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT KONPANI IBAO	33 000	
CHANTIERS D'INSERTION - AGIDESU - REGIE DE QUARTIE	27 000	
CHANTIERS D'INSERTION - AGIDESU - AGRICULTURE BIOL	22 500	
ACQUISITION OEUVRES D'ART	21 557	
SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	21 036	
FRICHES CULTURELLES ET ECONOMIQUES	20 554	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT KABARDOCK	38 900	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT AGAME	15 362	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT OFFICE MUNICIPAL DU PORT	13 500	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT ENSAM MONTPELLIER	10 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT AMICALE REGIMENTAIRE BOURBON	5 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT LE PORT HANDBALL	4 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT PORT HANDBALL CLUB	4 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	3 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT RACING CLUB AUSTRAL	3 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT LE PORT CANNE DE COMBAT	2 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT KARATE CLUB PORTOIS	2 000	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT ECOLE FOOT DU PORT	1 500	

SUBVENTION D'EQUIPEMENT USPG HOCKEY	1 500	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500	
REHABILITATION MAISONS/EQUIPEMENT QUARTIER RN4	1 302	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT USPG ATHLETISME	1 000	
FISAC	-	37 600
CROSSYSTEM SQUARE PERE QUATREFAGES		101 596

<b>CULTURE ET VIE LOCALE</b>	<b>1 121 156</b>	<b>591 127</b>
------------------------------	------------------	----------------

opération	dépenses	recettes
VEHICULES - PARC AUTOMOBILE	248 345	
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	111 857	
ACQUISITION DE LOGICIELS	65 109	
ACQUISITION DE MATERIELS - MAGASIN	62 884	
DEPENSES D'EQUIPEMENT TELEPHONIE	28 519	
ACQUISITION DE MOBILIERIS	19 476	
WIFI PUBLIC	9 277	
NUMERISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES	7 508	
ACQUISITIONS - POLICE MUNICIPALE	2 650	
AMENDES DE POLICE	-	58 769

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>555 626</b>	<b>58 769</b>
--------------------------------	----------------	---------------

opération	dépenses	recettes
APCP FACADES ET ETANCHEITE ECOLE VENDOMELE	499 870	367 162
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	300 407	
APCP - INSTALLATION ELECTRIQUE ECOLE DOLTO	264 420	23 760
APCP - INSTALLATION ELECTRIQUE - ECOLE DAYOT	179 224	48 795
APCP - OFFICE ET RESTAURANT ECOLE Y. BIGOT	117 492	39 162
MOBILIERIS DES RESTAURANTS SCOLAIRES	99 991	
APCP - SECURISATION DES ECOLES	95 095	11 001
MATERIELS DE RESTAURATION SCOLAIRE	88 866	
APCP - REFECTION DES SANITAIRES DES ECOLES	40 107	45 538
MOBILIERIS - ECOLES	20 208	
MAISON ASSISTANTE MATERNELLE	17 327	
APCP ETANCHEITE ET TOITURE TERRASSE ECOLE E. DAYOT	4 101	60 268
ECOLE NUMERIQUE	2 448	1 470
MAISON DE L'EDUCATION ET DE LA PARENTALITE	1 423	19 195
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES	1 334	
APCP ECOLE R. MONDON A - ETANCHEITE TOITURE	195	
APCP - EAU CHAUDE SOLAIRE SUR 29 ECOLES	-	16 870
APCP ETANCHEITE TOITURE - ECOLE LEGROS	-	33 778

<b>ECOLES</b>	<b>1 732 508</b>	<b>666 999</b>
---------------	------------------	----------------

opération	dépenses	recettes
CPA - PRU	571 150	
RHI - RIVIERE DES GALETS VILLAGE	500 177	
RHI - SAY PISCINE	308 390	
CPA - ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	274 151	
PNRU 2 - PHASE ETUDES	173 917	233 047
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	67 890	
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	45 489	
APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE	9 274	
CPA - ZAC RIVIERE DES GALETS	4 606	
FRAIS D'ACQUISITION DE LA PARCELLE - SIDR - AH 1323	759	
LES PORTES DE L'OCEAN	139	
APCP ANRU	631 927	760 000

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>2 587 870</b>	<b>993 047</b>
----------------------------------	------------------	----------------

opération	dépenses	recettes
REHABILITATION PISCINE JAVOY	1 992 900	
PLATEAU NOIR OASIS	294 150	182 000
PLAN BOULODROME	116 256	
SPORT - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	102 612	
ENTRETIEN TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	85 411	
ACQUISITION DE MATERIELS	58 855	27 183
PLATEAU NOIR ANTIGONE	57 893	11 779
TRAVAUX DE GRILLAGE ET PARE BALLONS	55 377	
COMPLEXE SPORTIF OASIS - CLOTURE DE LA PISTE ATHLETISME	6 761	
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES - CSM	3 956	
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES - OASIS MANDELA	3 491	
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF MANES	2 124	308 000
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES - MANES	1 619	

<b>SPORTS</b>	<b>2 781 405</b>	<b>528 963</b>
---------------	------------------	----------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 392 407</b>	<b>3 273 838</b>
----------------------	-------------------	------------------